



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

CAPITALISATION DES EXPERIENCES DU PROJET PIC, EN MATIERE DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Crédit IDA-69290

AMI N° C-213-PIC3-GOV/2024

Date de lancement : 12 mars 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. La mission devrait faire état du système d'accompagnement, des démarches utilisées et des outils développés par le Projet en matière de mobilisation des ressources des collectivités, de mise en œuvre de leur programme d'investissement et de planification territoriale, en mettant en exergue les bonnes pratiques et les outils pertinents à pérenniser, à diffuser et à mettre à l'échelle, mais aussi d'identifier les quelques lacunes à combler.
3. Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg ;
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite maintenant les cabinets/Firmes/Bureau d'études admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Ceux qui sont intéressés doivent fournir un dossier de manifestation d'intérêt, donnant des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services et joindre dans leur dossier au moins les pièces suivantes :
 - une lettre de manifestation d'intérêt
 - un dossier de présentation détaillée du Cabinet (format libre), dans laquelle doivent être mis en exergue les réalisations et expériences générales et spécifiques liées à la mission objet de la présente sollicitation.

Il est important de noter que le dossier de manifestation d'intérêt ne doit fournir aucun renseignement sur le personnel-clé listé dans les Termes de références.

5. Pour être qualifié, le Cabinet doit répondre aux exigences suivantes :
 - Expériences de collaboration dans le cadre d'au moins cinq contrats avec le secteur public et/ou la société civile, notamment autour de la décentralisation et de la gouvernance locale dans des pays en développement ;
 - Ayant déjà à son actif au moins trois productions de support de communication institutionnelle d'organisme national/international
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » quatrième édition 2020 et ses mises à jour, énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Cabinets/Firmes/Bureau d'études peuvent s'associer à d'autres Cabinets/Firmes/Bureau d'études pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si le cabinet prend la forme d'une coentreprise

et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

8. Un cabinet sera sélectionné conformément à la méthode de recrutement de Sélection fondée sur les qualifications des consultants énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
9. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 09h00 à 17h00.
10. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être remis exclusivement par mail, sous format PDF au plus tard le 26 mars 2024 à 16 heures (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage –Isoraka

101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR

E-mail : procurement@pic.mg avec copie à pic@moov.mg

L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « *AC N° C-213-PIC3-GOV-2024 – CAPITALISATION DES EXPERIENCES DU PROJET PIC, EN MATIERE DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE* »

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

La Coordination Nationale du Projet PIC3